

Bienvenue aux stagiaires 2014!

Tout d'abord félicitations à tous pour votre réussite au concours et bienvenue dans la profession!

- Quelques nouveautés cette année : après de difficiles batailles, nous avons obtenu que les stagiaires des concours externes soient affectés sur 8 à 9h d'enseignement plus 3 heures de forfait AS (pendant un semestre), ainsi que l'abrogation de l'exigence du CLES et du C2I2E (déjà inclus dans les masters). Des victoires qui devraient vous permettre d'être dans des conditions plus favorables que les années précédentes.

Nous accueillons à cette rentrée des fonctionnaires stagiaires du concours externe (fstg 8 à 9 h d'enseignement + 3h d'AS sur un semestre), des stagiaires ex-contractuels admissibles reçus au concours exceptionnel (17h d'enseignement + 3h d'AS), et des stagiaires des concours internes et réservés (17h d'enseignement + 3h d'AS). La quantité de stagiaires (20 internes et ex-contractuels admissibles, 18 fstg prévus à ce jour) nommés sur notre académie risque de rendre d'autant plus complexe leur affectation ainsi que celles des titulaires de zone de remplacement (TZR). Malgré cela, nous estimons très positive l'augmentation des recrutements aux concours externes.

- **CALENDRIER :**
Saisie des vœux : du 16/07 14h au 18/07 14h sur SIAL
Affectations des stagiaires : 24-25/07
- A ce jour, il y aurait 15 supports prévus dans les Alpes-Maritimes et 3 dans le Var pour les fstg, 11 supports prévus dans les Alpes-Maritimes et 9 dans le Var pour les stagiaires à 17+3. Vous devrez donc effectuer différents vœux de type géographique et établissement (voir page 3 « A savoir »).
- Il est prévu au PAF (plan académique de formation) que vous puissiez participer, dans le cadre de la formation professionnelle continue, à 4 fois 2 jours de formation dans les bassins.
- Des tuteurs sont désignés par l'Inspection. En général, un effort est fait pour trouver autant que possible des tuteurs dans le même établissement. Quelques soient les conditions d'accueil les équipes EPS sont souvent à l'écoute et prêtes à apporter l'aide nécessaire. Nous continuons aussi de demander que le rôle du tuteur soit cantonné exclusivement à celui de conseiller pédagogique et non d'évaluateur.

Sachez que le SNEP-FSU NICE est présent à vos côtés. N'hésitez pas à téléphoner pour avoir de l'aide et des conseils, connectez-vous sur notre site mis à jour régulièrement, pour y dénicher les infos indispensables.

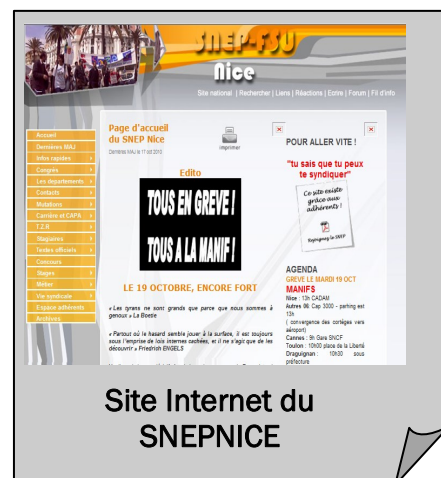
Et à bientôt avec nous pour la défense de l'EPS et du sport scolaire !

Sommaire:

P1: édito
P2: l'académie en bref et la Vie syndicale
P3: à savoir
P4: fiche de syndicalisation à renvoyer à :
SNEP Nice
264 bd de la Madeleine
06000 Nice

Sites utiles :

Rectorat de Nice :
www.ac-nice.fr
Azurnet, site de l'Académie :
www.ac-nice.fr/eps/
Unss :
www.unss.org/
IUFM :
www.iufm.unice.fr
Staps :
www.unice.fr/ufrstaps/
www.univ-tln.fr/



Carline HERAUD et Pierre-Marc PILLOT, Responsables stagiaires SNEP-NICE

Pour que le SNEP vous contacte, adressez-nous vos coordonnées !

L'Académie de Nice en bref.

Tu viens d'être affecté(e) pour ton année de stage dans l'Académie de Nice. Ce court document a pour objectif de t'informer sur la région, les conditions professionnelles, le fonctionnement du SNEP dans l'Académie.

L'ACADEMIE DE NICE

Elle comprend deux départements :

- Les ALPES-MARITIMES (06), dont les principales agglomérations sont : Nice (préfecture), Cannes, Grasse, Antibes, Menton.
- Le VAR (83) avec Toulon (préfecture), Draguignan, Hyères, Fréjus, ST Raphaël, Brignoles.

Les villes sont essentiellement concentrées sur le littoral méditerranéen. L'arrière-pays est montagneux, vert, mais aussi rocaillieux. Le tourisme est la ressource principale de la région et la population augmente terriblement pendant la saison estivale.

Les moyens de communication :

- 1 ligne principale SNCF reliant MARSEILLE-TOULON-NICE (TGV), Quatre secondaires une NICE-TENDE , une autre NICE- DIGNE (Train des pignes) et une CANNES-GRASSE. Pour le Var, une TOULON-HYERES
- 2 Aéroports situés à NICE (international), et à TOULON-HYERES (national)
- Des ferry en partance pour la Corse depuis NICE et TOULON
- L'autoroute A8 (MARSEILLE-AIX-NICE), l'A50 (MARSEILLE-TOULON), et l'A57 (TOULON-NICE), sont les grands axes routiers.

La vie sportive :

De par la configuration géographique beaucoup d'activités de plein air sont praticables (Ski, randonnées, VTT, escalade, eaux vives, plongée, voile, tennis, golf, « bronzette », etc...).Elles se pratiquent aussi dans des centres agréés (informations auprès des DRJS et aux Conseils généraux). Les autres activités traditionnelles sont bien sûr aussi représentées.

L'administration

Rectorat :

53,avenue Cap De Croix. 06100 NICE. Tel : 04 93.53.70.70

Inspection Académique :

53,avenue Cap De Croix. 06100 NICE. tel :04.93.72.63.00
Rue Montebello. 83100 TOULON. tel : 04. 94.09.55.00

LES CONDITIONS PROFESSIONNELLES

L'inspection Pédagogique

Ce sont Mmes Raybaud et Ménard qui gèrent l'EPS dans le domaine pédagogique. Elles sont responsables de la titularisation de l'ensemble des fonctionnaires stagiaires EPS, de l'évaluation et de l'attribution des notes pédagogiques de tous les enseignants d'EPS.

Les établissements

Ils sont répartis en bassins qui sont tributaires des grandes agglomérations de l'Académie. Ceux du Var et de l'agglomération niçoise sont assez pauvres en installations sportives. Quelques-uns sont classés en APV, « ambition réussite », « éclair », d'autres sont encore ZEP.

L'université

Deux centres universitaires : Université de NICE-SOPHIA-ANTIPOLIS, Université de TOULON-LA GARDE. Un UFRSTAPS est en place à l'Université de NICE (261, Route de Grenoble. tel : 04 92.29.65.14), où les formations proposées vont de la préparation du CAPEPS, jusqu'à celle de maîtrises fondamentales ou professionnelles.

Face à la demande des lycéens, et au regard de la loi, L'UFRSTAPS s'est également implanté à TOULON.

L'ESPE est reparti en 4 centres : deux à Nice, un à Draguignan et un à la Seyne-sur-mer. Les formations des fonctionnaires stagiaires seraient prévues sur les Alpes-Maritimes.

L'UNSS

Serge MORIZOT est directeur régional. Deux directeurs départementaux sont sous son autorité (Manuel DUREUIL pour les AM, Guy DESPONTs pour le Var). Près de 28 000 licenciés, issus de 250 AS, participent au sport scolaire, organisé par districts. Deux Assemblées générales se tiennent en début (Projet de district), et fin d'année (Bilan). Les sports collectifs et l'athlétisme sont les APS les plus représentées. En lycée, des journées challenges sont organisées.

La Vie syndicale de l'Académie

Ces dernières années, les recteurs ont été mis sous pression afin de récupérer le maximum de postes, souvent en plus des tentatives de « gavage » des collègues avec des heures sup. Ce sont les forfaits UNSS et la coordination qui trinquent (rafle systématique des forfaits TZR), sans débat aucun, afin de faire face aux « besoins de suppressions » de postes d'enseignants dans le second degré.

LA VIE SYNDICALE

Le SNEP NICE est le syndicat représentatif (+ de 88 % aux dernières élections professionnelles) des professeurs d'EPS. Il compte un peu moins de 300 syndiqués et siège dans toutes les commissions paritaires. Il intervient aussi pour les révisions de note administrative, les promotions, les avancements, les mesures de carte scolaire (création et suppression de postes), les équipements, le mouvement. Il veille à l'application de la "règle du jeu" pour tous en fonction des textes, du barème.

Tous les trimestres au minimum, il publie un bulletin d'information et participe à ceux de la FSU départementale, qui t'informent sur les événements de l'Académie ou des départements.

Depuis 10 ans, il s'est doté d'un site sur le net à l'adresse suivante: <http://www.snepfsu-nice.net> et 2 adresses mail : bureau@snepfsu-nice.net et corpo-nice@snepfsu.net (plus pour les mutations). Le site est réactualisé régulièrement et te permet d'accéder aux informations récentes.

Le SNEP-NICE est composé d'un conseil académique qui se réunit une fois tous les deux mois. Pour des raisons de fonctionnement et de distance, les bureaux départementaux se réunissent plus fréquemment et organisent des Assemblées Générales ou des conseils départementaux ouverts à tous les adhérents et futurs adhérents. Des responsables de secteurs sont répartis dans toute l'Académie. Ces instances syndicales sont ouvertes et nous t'y accueillerons volontiers.

Alors avec toutes ces informations, nous te souhaitons la bienvenue et n'hésite pas à nous contacter pour tous problèmes relatifs à ton installation.

Décharge de service

Certes, nous nous félicitons d'un retour de l'octroi d'une décharge de service pour les stagiaires. Toutefois, nous demandons un service à 6-7 heures + le forfait de 3h d'AS à l'année. Le SNEP-FSU continue de se battre pour que les stagiaires soient affectés sur des décharges de service de leur tuteur.

Affectations

Elle comporte deux phases successives :

► **la phase nationale** (affectation dans une académie) : une première ventilation est réalisée vers les Académies en fonction des possibilités d'accueil définies pour l'année scolaire 2014-2015. Cette ventilation est effectuée par le Ministère après à priori consultation d'un groupe de travail dans lequel siège le SNEP, à l'aide d'un barème.

► **la phase académique** : affectation en établissement d'exercice 7h à 9h + 3h de forfait AS pendant un semestre. Les stagiaires « disposant d'une expérience professionnelle » seront affectés à temps complet soit 17h + 3h de forfait AS.

Saisie des vœux : DU 16/07 à partir de 14h AU 18/07 jusqu'à 14h sur www.ac-nice.fr. Cinq vœux sont autorisés de type commune ou département. Il vaut mieux formuler des vœux larges type commune et/ou département et/ou de type d'établissement (clg, lycée) afin de postuler sur un maximum de supports qui seraient in fine réservés à l'affectation des stagiaires. **La liste des supports est consultable sur le site du rectorat.**

Comment les vœux sont-ils pris en compte ?

L'affectation est fonction de plusieurs éléments : les vœux, le barème des demandeurs, les supports disponibles. Toutes les demandes sont classées dans l'ordre décroissant des barèmes. Les vœux sont examinés successivement. Si aucun n'a pu être satisfait, le stagiaire est affecté "en extension", donc hors de ses vœux, après examen des possibilités restantes, en partant du premier vœu.

Calculez votre barème

1. classement au concours : Vous êtes reçu(e) : _____ sur _____

Les promotions sont divisées en déciles (1er décile = 10 % des premiers reçus).

1er décile : 150 pts 2e décile : 135 pts 3e décile : 120 pts 4e décile : 105 pts

5e décile : 90 pts 6e décile : 75 pts 7e décile : 60 pts 8e décile : 45 pts

9e décile : 35 pts 10e décile : 15 pts Liste complémentaire : 0 pt

2. Bonifications selon la situation :

1) Lauréat(e) de l'agrégation : 100 pts

2) Situation familiale :

- Marié(e) ou pacsé(e) avant le 14/07/12 avec un(e) conjoint(e)

ayant une activité professionnelle : 150 pts

- Bonification par enfant à charge (moins de 20 ans au 01/09/12) : 75 pts

3. Autre situation :

- Renouvellement de stage : 1000 pts

- Travailleur handicapé : 1000 pts

- Ex titulaire de la Fonction Publique : 250 pts

Les 24 et 25 juillet : le SNEP NICE a réussi à maintenir la tenue d'un groupe de travail pour l'affectation des stagiaires. Ce groupe où siègent les représentants du personnel se tiendra les 24-25 juillet. Tous les stagiaires devront être affectés en établissement. Ceux nous ayant fait parvenir leur fiche syndicale avec leurs coordonnées seront contactés par téléphone ou courrier pour être informés de leur établissement de stage dès la fin du groupe de travail. Ils pourront également être destinataires en priorité et en direct de toutes les infos les concernant.

Rentrée

La date de la réunion de rentrée des stagiaires devrait être prévue le lundi 25 août vers 9h30 probablement à la Faculté des Sciences à Nice, au parc Valrose. En outre, il est prévu qu'à l'issue de cette réunion, plusieurs journées de formation soient programmées cette semaine là.

Date de pré-rentrée dans les établissements : lundi 1er septembre. N'oubliez pas de signer votre procès verbal d'installation ce même jour, cela permettra de déclencher la stagiarisation et surtout la mise en paiement pour la fin du mois!!

Droits

Stage de formation syndicale : tous les stagiaires ont la possibilité de déposer une demande de congé pour formation syndicale. Ces demandes sont à adresser par la voie hiérarchique au Recteur de l'académie au moins un mois avant. Le droit d'y participer est explicitement reconnu par le statut général des fonctionnaires dans la limite individuelle de 12 jours ouvrables par an avec la rémunération intégrale et sans être contraint de remplacer ses cours.

